

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement d'Arras  
Canton d'Arras Nord

n°2023/02/14

Date de convocation L'an deux mil vingt trois  
**17 février 2023** le **LUNDI 27 février 2023** à 18 Heures 00  
le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage  
**17 février 2023**

Nombre de conseillers **Étaient présents :**  
Exercice : 26 M. Alain CAYET – M. Guy BRAS – Mme Marie-Antoinette DESHORTIES –  
Présents : 23 M. Jean-Pierre CHARTREZ – Mme Anne-Caroline RATAJCZAK - M. Stéphane FOURNIER –  
Votants : 23 Mme Ghislaine VALENTE— M. Marc SERRA - Mme Sophie LOPEZ – M. Fouad AJARRAY –  
Mme Yveline LOURDEL — M. Yves RAOULT- Mme Micheline LAURENT - M. Philippe  
LEFEBVRE- Mme Martine DUQUESNOY- M. Patrick BRUGUET – Mme Christelle LEBAS –  
Mme Astrid SAVARY – Mme Corinne DOLLE — M. Jean-Claude NOEL- M. Thierry IMBERT –  
M. Hubert CHIVET- M. Olivier QUIGNON.

**Excusés :**  
Mme Sandrine SERGEANT  
Mme Chantal DECOCQ  
Mme Audrey TISON

AU **Secrétaire de séance :**  
M. Stéphane FOURNIER

**Objet : Demande de subvention SEVE auprès de la Fédération Départementale de l'Energie du Pas de Calais**

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de ses attributions la FDE (Fédération Départementale de l'énergie) propose aux collectivités qui investissent pour rénover leur parc d'éclairage public une subvention à hauteur de 200€ par point lumineux.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint Nicolas lez Arras s'est engagée dans la rénovation de l'éclairage public depuis début d'année 2018, et qu'elle souhaite finaliser la rénovation de l'entièreté du parc. Les enjeux de ce projet et le programme :

- Programme permettant de rénover un total d'environ 405 lanternes
- L'enjeu de l'économie d'énergie grâce à de nouveaux systèmes d'éclairage

Aussi, il vous est proposé :

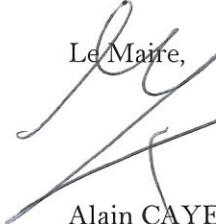
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour le projet de rénovation de l'éclairage public auprès de la FDE et à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de la présente délibération

Les crédits étant prévus au budget.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire  
Transmis en préfecture  
Saint Nicolas Lez Arras,  
Le 28 février 2023

Le Maire,



Alain CAYET.